

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 DDEES 214 Subvention (60.000 euros) avec convention avec la Fondation des Sciences Mathématiques de Paris pour la création d'une chaire de la Ville de Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fondation des Sciences Mathématiques de Paris pour la création d'une chaire de la Ville de Paris et lui demande l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission :

Délibère :

Article 1 : M. le Maire est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec la Fondation des Sciences Mathématiques de Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 60.000 euros est attribuée à la Fondation des Sciences Mathématiques de Paris.

Article 3 : La somme correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 6574, ligne VF 55015 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2012.